



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 16 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion de concertation avec les professionnels du canoë-kayak pour réexaminer la réglementation relative à la navigation entre le vieux pont de Vogüé et le pont de Salavas

Afin de renforcer la sécurité des pratiquants de canoë-kayak, un arrêté préfectoral réglementant la navigation entre le vieux pont de Vogüé et le pont d'Arc, segment caractérisé par le franchissement de nombreux seuils, a été pris à l'issue d'une phase de concertation qui a associé les différents acteurs concernés et les services de l'État.

Par la fixation de niveaux d'eau au-delà desquels la pratique de ce sport est restreinte ou interdite, ce dispositif vise à prévenir les risques liés aux phénomènes de rappel qui peuvent se produire sur les sept barrages jalonnant cette partie de la rivière. En effet, lorsque le niveau d'eau est élevé, toute personne qui tombe à l'aplomb d'un barrage peut se faire entraîner au fond de l'eau sans pouvoir remonter.

Compte tenu des interrogations sur l'activité économique que suscitait toutefois la mise en œuvre de cet arrêté auprès des loueurs de canoë-kayak de la partie haute de l'Ardèche, le préfet a souhaité qu'une nouvelle phase de concertation soit engagée avec ces professionnels et les services de l'État.

Une réunion associant toutes les parties prenantes s'est donc tenue le 14 juin en préfecture. Aux termes d'échanges constructifs, il a été décidé :

- le maintien, pour cette saison estivale, de l'échelle de navigation du Pont de Salavas comme référence pour l'ensemble du secteur Vogüé-Pont d'Arc, et des niveaux d'eau tels qu'ils sont fixés dans l'arrêté préfectoral ;
- la détermination d'une côte de référence particulière pour réglementer la navigation sur le tronçon Balazuc-Pradons, sur lequel il n'y a pas de seuil : l'arrêté préfectoral sera en conséquence modifié pour intégrer ce point ;
- l'engagement d'une réflexion, en large concertation avec l'ensemble des professionnels, pour implanter, en vue de la saison 2017, une nouvelle échelle de navigation à Ruoms.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

